

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mars 2018

Date de la convocation : 20/03/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2018

Etaient présents:

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, Monsieur Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN,

Ont donné pouvoir : M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, M. Christophe CHARLES à Mme Martine FAÏTA, M. Alain CLERC à M. Bernard LINAGE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à Mme Annie DUTRON, M. Guy MARTINET à Mme Christiane JURY, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **HABITAT - PLH** : Convention opérationnelle entre l'EPORA, la commune de Loire sur Rhône et Vienne Condrieu Agglomération– Secteur de la rue Pierre Satre

Rapporteur : Marielle MOREL

NOTE DE SYNTHÈSE

Par convention en date du 15 janvier 2014, l'EPORA a été mobilisé par la commune de Loire sur Rhône pour réaliser une mission d'étude et de veille foncière visant à accompagner la commune dans la maîtrise foncière du secteur de la rue Pierre Satre, identifié comme stratégique dans son projet de PLU. Deux acquisitions ont été réalisées dans le cadre de cette convention en septembre 2014 et en mai 2016 en vue de la requalification du site et la réalisation d'un programme d'environ 25 logements.

Une seconde convention d'études et de veille foncière a été signée le 27 décembre 2017 permettant de finaliser la définition du projet faisant l'objet de la présente convention ainsi que d'assurer la veille foncière sur un second secteur stratégique de la commune, le « Clos Bollet ».

La convention opérationnelle vise à poursuivre le partenariat entre la Commune et l'EPORA pour finaliser les acquisitions sur le secteur « Pierre Satre », réaliser les travaux de requalification et préparer la sortie opérationnelle du projet en accompagnant la commune dans la recherche d'opérateurs.

Ainsi, l'ensemble du stock foncier et des dépenses opérationnelles, relatives au secteur faisant l'objet de la présente convention et porté par la convention d'études et de veille foncière, 00B066 (annexe 4), est transféré dans la présente convention. La convention d'études et de veille foncière 00B066 reste en vigueur sur le périmètre du « Clos Bollet ».

Vienne Condrieu Agglomération, membre de l'EPORA est également signataire de la présente convention en tant que garante de la compatibilité de l'opération avec le Programme Local de l'Habitat et dans le cadre de la convention d'objectifs signée entre la Communauté d'Agglomération et l'EPORA en octobre 2015.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 3 juillet 2013 Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu adoptant le Programme Local de l'Habitat pour la période 2013-2019,

VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration de l'EPORA en date du 4 décembre 2014,

VU la délibération n°15-172 du Conseil Communautaire de ViennAgglo approuvant la convention d'objectifs entre ViennAgglo et l'EPORA pour la période 2015-2020,

VU la délibération du conseil municipal de Loire sur Rhône du 8 mars 2018,

VU le Conseil d'Administration de l'EPORA du 9 mars 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention opérationnelle entre l'EPORA, la commune de Loire sur Rhône et Vienne Condrieu Agglomération sur le secteur de la rue Pierre Satre.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 mars 2018

Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le **30 MARS 2018**



Pour extrait certifié conforme
Le Président

(Signature)
Thierry KOVACS